



Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 11 juillet 2016 à compter de 19 h 00 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents monsieur Michel Picotte, maire et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Denis Paquin, conseiller au poste # 1
Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2
Josée Desrochers, conseillère au poste # 3
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Sont absents : Claude Gingras, conseiller au poste # 4
Francis Côté, conseiller au poste # 5

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Michel Picotte, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 00 et invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 16-07-166

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté en ajoutant les points suivants :

- 4.10 Avis de motion pour le règlement d'emprunt pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées
- 7.1 Demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour reporter de 12 mois, l'exigence de rejet de phosphore à la station d'épuration des eaux usées, pour approbation

1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

2 Greffe

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016, pour approbation (doc)

3 Période de questions no 1 réservée au public

4 Gestion financière et administrative

4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)

4.2 Départ à la retraite de M. Luc D'Auteuil, inspecteur des travaux publics, pour approbation (doc)

4.3 Invitation à participer à la journée de célébration du Camping Domaine du Rêve dans le cadre de leur 50^e anniversaire, le 30 juillet prochain, pour information (doc)

4.4 Demande de participation et d'utilisation du camion des pompiers à la parade du Noël du campeur par le Camping Domaine du Rêve, le 6 août prochain, pour approbation (doc)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016

- 4.5 Renouvellement du contrat de maintenance pour l'ascenseur à la bibliothèque avec Ascenseurs Savaria Concord Inc, coût 699 \$ (2015 – 781,20 \$), pour approbation (doc)
- 4.6 Demande de formation en communication pour la directrice générale, pour approbation (doc)
- 4.7 Demande d'autorisation de passage sur les routes de la Municipalité par la Fédération Québécoise des sports cyclistes, le dimanche 28 août, pour approbation (doc)
- 4.8 Demande d'utilisation du garage municipal de l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'école Jeanne-Mance dans le cadre de la collecte de cannettes et bouteilles, le 25 septembre prochain, pour approbation (doc)
- 4.9 Demande de certificat de localisation pour l'achat du système de traitement des eaux usées du Camping Domaine du Rêve inc, pour approbation (doc)

5 Sécurité publique

- 5.1 Demande pour l'engagement de M. Jonathan Poitras comme pompier à temps partiel, et ce, conditionnellement à la réussite d'une période d'essai de 3 mois, pour approbation (doc)

6 Transport– Voirie locale

- 6.1 Soumission reçue pour les travaux de déneigement incluant la fourniture et l'épandage d'abrasifs et de fondants dans les rues de la municipalité, pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 et adjudication du contrat, pour approbation (doc)
- 6.2 Nomination de monsieur Claude Gingras, conseiller, et de madame Carole Dubuc, adjointe administrative, à titre de personnes désignées à tout ce qui a trait à l'exécution des travaux de déneigement incluant la fourniture et l'épandage d'abrasifs et de fondants dans les rues de la Municipalité pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019
- 6.3 Travaux d'asphaltage à exécuter sur la descente de la Côte-Double et sur le chemin de la Grande-Ligne, pour approbation (doc)
- 6.4 Achat d'une scie d'émondage pour installer sur la débroussailleuse, coût 279,34 \$, pour approbation (doc)

7 Hygiène du milieu et cours d'eau

8 Santé et bien-être

9 Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans, pour approbation
- 9.2 Suivi du dossier de la demande d'autorisation à la CPTAQ de Transport Sainte-Madeleine Ltée, pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour les lots 1 714 345 et 1 714 346 du cadastre du Québec (document déjà transmis), pour approbation (doc)
- 9.3 Suivi du dossier de la demande d'autorisation à la CPTAQ de DJL inc. pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour le lot 1 714 341 du cadastre du Québec, (document déjà transmis), pour approbation (doc)
- 9.4 Suivi du dossier concernant la demande de dérogation mineure numéro 2016-01 à l'égard du lot 3 262 973 du cadastre du Québec, concernant la superficie des bâtiments accessoires autorisée au *Règlement d'urbanisme numéro 381-07*, (document déjà transmis) pour approbation (doc.)
- 9.5 Demande de dérogation mineure numéro 2016-02 à l'égard du lot 1 714 124 du cadastre du Québec concernant l'aménagement des espaces libres sur un terrain dans le périmètre urbain, pour approbation (doc.)
- 9.6 Demande de permis numéro 160055 soumis au Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) sur le lot 1 714 119 du cadastre du Québec concernant l'agrandissement du bâtiment, pour approbation (doc)

10 Loisirs et culture

- 10.1 Prix reçus de Inter Clôtures Structura pour une barrière à l'entrée du parc Noël-Dubé et pour une clôture en haut de la butte, pour approbation (doc)
- 10.2 Dépenses pour l'inauguration du Parc-Noël-Dubé (max 500 \$), pour approbation

11 Affaires diverses

12 Correspondances

13 Période de questions no 2 réservée au public

14 Clôture de la séance

Il est également **résolu** que tout autre sujet d'intérêt public puisse être ajouté à la rubrique "Affaires diverses".

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-167

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 6 juin 2016 soit et est adopté tel que rédigé.

Que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture étant donné qu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du Conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 16-07-168

4.1 Approbation des comptes et salaires payés

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs :	299 248,29 \$
Salaires – paies:	51 134,39 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-169

4.2 Départ à la retraite de M. Luc D'Auteuil, inspecteur des travaux publics

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amour, il est résolu d'accepter la lettre de départ à la retraite de M. Luc D'Auteuil, inspecteur des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-170

4.4 Demande d'utilisation des camions de pompiers à la parade de Noël des campeurs du Camping Domaine du Rêve

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'autoriser les pompiers de Sainte-Angèle-de-Monnoir à utiliser les camions incendie pour la parade du Noël des campeurs qui aura lieu au camping Domaine du Rêve le 6 août prochain.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-171

4.5 Contrat d'entretien avec Ascenseurs Savaria Concord inc pour l'ascenseur à la bibliothèque

Considérant les obligations au *Code du bâtiment* concernant l'entretien des ascenseurs;

En conséquence, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** d'autoriser Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer un contrat d'entretien avec Ascenseurs Savaria Concord inc. pour la période de décembre 2016 à décembre 2017 pour l'entretien de l'ascenseur situé à la bibliothèque municipale et d'affecter le montant de 699 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-702-30-522.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-172

4.6 Autorisation de formation en communication pour la directrice générale

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'autoriser Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à suivre la formation en communication offerte par Communication Jean Malo, de payer les frais d'inscription de 1 150 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-130-01-454 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-173

4.7 Autorisation à la Fédération québécoise des sports cyclistes à passer sur les routes municipales le dimanche 28 août 2016

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'autoriser la Fédération québécoise des sports cyclistes à passer sur les routes municipales le dimanche 28 août 2016 lors du Défi Ataxie.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-174

- 4.8 Autorisation à l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'École Jeanne-Mance à utiliser le garage municipal lors de la collecte de cannettes
-

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'autoriser l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'École Jeanne-Mance à utiliser le garage municipal lors de la collecte de cannettes qui aura lieu le dimanche 25 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-175

- 4.9 Demande au Camping Domaine du Rêve inc. de fournir un certificat de localisation du lot 4 762 508 du cadastre du Québec
-

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** de demander au Camping Domaine du Rêve inc. de fournir un certificat de localisation du terrain de la station de traitement des eaux usées du Parc de maisons modulaires situé sur le lot 4 762 508 du cadastre du Québec avant l'achat du système par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Avis de motion numéro 16-07-176

- 4.10 Avis de motion précédant l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux de mise à niveau de la station d'épuration
-

Mme Josée Desrochers, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance ultérieure du Conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées de la Municipalité.

Résolution numéro 16-07-177

- 4.2 Engagement de M. Jonathan Poitras comme pompier à temps partiel pour le service de la sécurité incendie
-

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** d'engager M. Jonathan Poitras comme pompier à temps partiel pour le service de la sécurité incendie et ce, conditionnellement à la réussite d'une période d'essai de trois (3) mois.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4 prend place à la table du Conseil à 19 h 20.

Résolution numéro 16-07-178

- 6.1 Adjudication du contrat pour le déneigement incluant la fourniture et l'épandage d'abrasifs et de fondants dans les rues de la municipalité pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019
-

Considérant qu'en date du 5 juillet 2016, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a reçu une soumission pour le déneigement incluant la fourniture et l'épandage d'abrasifs et de fondants dans les rues de la Municipalité pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 soit celle de B. Fréreau & Fils inc au prix de 315 371,83 \$;

Considérant que la présente soumission est conforme;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** d'adjuger le contrat à l'entrepreneur B. Fréreau & Fils inc. pour le déneigement incluant la fourniture et l'épandage d'abrasifs et de fondants dans les rues de la municipalité pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, au prix de trois cent quinze mille trois cent soixante-et-onze dollars et quatre-vingt-trois cents (315 371,83 \$) taxes applicables incluses;

Il est également **résolu** de transmettre la présente résolution à B. Fréreau & Fils inc. laquelle fait foi de contrat entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et l'entrepreneur ainsi que tous les documents de l'appel d'offre.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-179

- 6.2 Personnes désignées pour l'exécution du contrat de déneigement
-

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** de nommer monsieur Claude Gingras et madame Carole Dubuc, comme personnes désignées, pour que les clauses du contrat de déneigement accordé à l'entrepreneur B. Fréreau & Fils inc, soient respectées et ce conformément aux documents d'appel d'offre.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-180

- 6.3 Retenir les services de Pavage Eugène Guilmain pour des travaux de resurfaçage à exécuter dans la descente de la Côte-Double et sur le chemin de la Grande-Ligne
-

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** de retenir les services de Pavage Eugène Guilmain pour les travaux de resurfaçage à exécuter sur la descente de la Côte-Double et sur le chemin de la Grande-Ligne, d'affecter un montant de 15 200 \$ au poste budgétaire 02-320-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-181

6.4 Achat d'une scie d'émondage Echo pour le service des travaux publics

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de faire l'achat d'une scie d'émondage Echo auprès de Blanchard Mini-Moteur inc. pour le service des travaux publics, d'affecter un montant de 370 \$ au poste budgétaire 02-320-01-701 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-182

7.1 Demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de reporter de 12 mois l'exigence de rejet en phosphore à la station d'épuration des eaux usées de la Municipalité

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ajoute une exigence de rejet en phosphore à la station d'épuration des eaux usées à compter du 31 décembre 2016;

Considérant que des modifications sont nécessaires à la station d'épuration afin d'ajouter les équipements de déphosphatation;

Considérant que la Municipalité procède à une mise à niveau de sa station incluant la déphosphatation et que la planification des travaux est en cours actuellement;

Considérant qu'à cause des délais inhérents au projet, les travaux de mise à niveau sont prévus en 2017;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de reporter de 12 mois l'exigence de rejet en phosphore à la station d'épuration des eaux usées de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-183

9.1 Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un mois

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de renouveler le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme, à savoir : messieurs Denis Mercier, Pierre-Yves Trudel et Claude Fugulin, à titre de citoyens et Mme Josée Desrochers et monsieur Francis Côté, à titre de conseillers, pour une période d'un mois.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-184

9.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour les lots 1 714 345 et 1 714 346 du cadastre du Québec

Considérant que Transport Ste-Madeleine Ltée, par l'intermédiaire de son mandataire, M. Richard Brunet, urbaniste, demande l'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'un terrain dont il est propriétaire, situé sur les lots 1 714 345 et 1 714 346 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise l'installation d'un poste d'entreposage de grains et céréales à des fins commerciales et plus spécifiquement, la construction de plusieurs silos d'entreposage et d'équipement sur la propriété;

Considérant que l'usage «entreposage» est conforme au *Règlement d'urbanisme numéro 381-07* de la Municipalité mais que la hauteur des silos d'entreposage et leur superficie au sol contrevient à la même réglementation;

Considérant que la hauteur des silos et leur emplacement projeté constituent une nuisance à l'agriculture pour la superficie cultivée du lot voisin;

Considérant que l'accroissement des activités commerciales projetées créera une augmentation de la circulation routière par camionnage sur les routes municipales qui peut s'avérer problématique pour le partage de la route dans un secteur agricole dynamique où la présence des machineries agricoles est courante;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** de ne pas recommander auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande de Transport Ste-Madeleine Ltée pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une superficie de 8 904,2 m², sur les lots 1 714 345 et 1 714 346 du cadastre du Québec, concernant l'installation d'un poste d'entreposage de grains et céréales à des fins commerciales dont la justification est décrite dans le préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-185

9.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour le lot 1 714 341 du cadastre du Québec

Considérant que Construction DJL inc., par l'intermédiaire de son mandataire, Mme Julie Marcotte, directrice environnement chez Eurovia Québec CSP, demande l'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'un terrain dont il est propriétaire, situé sur le lot 1 714 341 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise le remblayage de l'ancienne carrière (fosse d'extraction et aire d'entreposage) par des matériaux inertes, sols de type A et A-B;

Considérant que le projet est conforme au *Règlement d'urbanisme numéro 381-07* de la Municipalité puisque le lot est situé dans une zone agricole;

Considérant que Construction DJL inc. a mis fin à ses activités d'exploitation de la carrière depuis plus de trente ans et que depuis ce temps, la fosse d'extraction est remplie d'eau et peut être considérée comme un lac;

Considérant que la nature a repris ses droits et a créé un écosystème avec une diversité écologique équilibrée avec le milieu environnant;

Considérant que la vidange de l'eau du lac dans un cours d'eau a pour effet d'en augmenter son débit, d'élargir son lit et ainsi créer de l'érosion sur les terres agricoles en aval, ce qui nuit aux activités agricoles;

Considérant que le projet crée un flux accru de transport par camionnage sur les routes municipales dans un secteur agricole dynamique où la circulation de machineries agricoles est courante;

Considérant que le projet nuit à l'agriculture et à l'environnement du secteur;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** de ne pas recommander auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande de Construction DJL inc. pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une superficie de 47 000 m², sur le lot 1 714 341 du cadastre du Québec, concernant le remblayage de l'ancienne carrière par des matériaux inertes et non contaminés dont la justification est décrite dans le préambule de la présente résolution.

Adoptée par les conseillers

1 vote contre cette proposition.

Résolution numéro 16-07-186

9.4 Refus de la demande de dérogation mineure numéro 2016-01 à l'égard du lot 3 262 973 cadastre du Québec, concernant la superficie des bâtiments accessoires autorisée au *Règlement d'urbanisme numéro 381-07*

Considérant qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-01 à l'égard du 46, rue Dubois sur le lot 3 262 973 du cadastre du Québec, a été déposée à la Municipalité concernant la superficie des bâtiments accessoires autorisée au *Règlement d'urbanisme numéro 381-07*;

Considérant que les dimensions de l'agrandissement du garage inscrites sur le permis autorisé en 2008 (no. de permis : AGL080097) n'ont pas été respectées, ce qui fait en sorte que la superficie actuelle du bâtiment accessoire «garage» d'une superficie de 93 m², excède la superficie maximale autorisée de 90 m² selon l'article 12.2.1.2 du *Règlement d'urbanisme numéro 381-07*;

Considérant qu'il existe un autre bâtiment accessoire détaché (remise) d'une superficie de 18,5 m² sur le terrain;

Considérant que la superficie de tous les bâtiments accessoires détachés de 111,5 m², excède la superficie maximale autorisée de 91,98 m², soit 10 % de la superficie du terrain, selon l'article 12.2.1.2 et la grille des usages et normes du *Règlement d'urbanisme numéro 381-07*;

Considérant que la dérogation demandée ne peut être qualifiée de « mineure »;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de ne pas accorder la dérogation mineure numéro 2016-01 telle que demandée;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir refuse la dérogation mineure numéro 2016-01 à l'égard du 46, rue Dubois sur le lot 3 262 973 du cadastre du Québec, concernant la superficie des bâtiments accessoires dont la justification a été mentionnée dans le préambule.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-187

9.3 Refus de la demande de dérogation mineure numéro 2016-02 à l'égard du lot 1 714 124 concernant l'aménagement des espaces libres sur un terrain dans le périmètre urbain

Considérant qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-02 a été déposée à la Municipalité concernant l'aménagement des espaces libres sur un terrain dans le périmètre urbain, sur le lot 1 714 124 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande concerne plus spécifiquement l'installation de gazon synthétique sur la propriété du 43 à 47, rue Principale ce qui contrevient à l'article 15.2 du *Règlement d'urbanisme numéro 381-07*;

Considérant que le projet se situe dans une zone patrimoniale et ne respecte pas les objectifs du Plan d'urbanisme de la Municipalité;

Considérant que les raisons invoquées par le propriétaire ne constituent pas un préjudice sérieux;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de ne pas accorder la dérogation mineure numéro 2016-02 relativement à la propriété du 43 à 47, rue Principale;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir refuse d'accorder la dérogation mineure numéro 2016-02 à l'égard du 43 à 47, rue Principale sur le lot 1 714 124 du cadastre du Québec concernant l'aménagement des espaces libres sur un terrain dans le périmètre urbain dont les motifs ont été mentionnés au préambule.

Adoptée à la majorité

Vote : pour 4, contre 2

Résolution numéro 16-07-188

9.6 Autorisation de l'émission du permis d'agrandissement d'une résidence au 50 rue Principale, sur le lot 1 714 119 et soumis au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architectural

Considérant que le projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 1 714 119 est situé dans le secteur patrimonial soumis au règlement numéro 382-07 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016

Considérant que ce projet d'agrandissement a été étudié par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter ce projet d'agrandissement et d'émettre un permis de construction au 50 rue Principale, sur le lot 1 714 119 tel que demandé;

En conséquence, il est proposé par Mme Josée Desrochers, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** que le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale au 50 rue Principale sur le lot 1 714 119 cadastre du Québec et autorise l'émission du permis tel que demandé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-189

10.1 Mandat à Inter Clôtures Structura pour la fourniture et la pose d'une barrière et d'une clôture au Parc Noël-Dubé

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** de retenir les services de Inter Clôtures Structura pour la fourniture et l'installation d'une barrière et d'une clôture au Parc Noël-Dubé, d'affecter un montant de 7 081 \$ taxes applicables incluses, à même les crédits disponibles aux postes budgétaires 23-081-50-710-00 et 23-081-50-721-00 du budget 2016 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 16-07-190

10.3 Approbation des dépenses pour l'inauguration du Parc Noël-Dubé

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** d'autoriser les dépenses pour l'inauguration du Parc Noël-Dubé, d'affecter un montant de 500 \$ taxes applicables incluses, à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-50-447-01.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

13 Période de questions

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 16-07-191

14 Clôture de la séance

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le maire

La directrice générale et
secrétaire-trésorière